



PARIS TERMINAL

Société anonyme au capital de 5.144.607 euros
Siège social : Route du Bassin n° 1 - Port de Gennevilliers
92631 GENNEVILLIERS
N° RCS : Nanterre B 409 911 674

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PARIS TERMINAL

Société anonyme au capital de 5.144.607 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société PARIS TERMINAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARIS TERMINAL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation dont le montant brut figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 1.140 K€ sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables dans la note Participations et Autres titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles et L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 février 2025

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Yvan CORBIC

Associé

Bilan et Compte de résultat

Bilan Actif

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 10/02/25

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	5 429	5 429		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	461 521	366 278	95 243	1 188
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	316 047	291 123	24 924	21 001
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	56 800		56 800	228 583
TOTAL immobilisations incorporelles :	839 796	662 830	176 966	250 772
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 876 755	19 542 367	7 334 388	6 684 851
Autres immobilisations corporelles	1 428 629	1 097 969	330 659	299 761
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				525 021
TOTAL immobilisations corporelles :	28 305 383	20 640 336	7 665 047	7 509 633
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 140 000	240 000	900 000	900 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	490 835	92 000	398 835	432 835
Prêts	9 918		9 918	8 012
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
TOTAL immobilisations financières :	1 642 253	332 000	1 310 253	1 342 347
ACTIF IMMOBILISÉ	30 787 432	21 635 166	9 152 266	9 102 752
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 122 322	17 216	2 105 106	1 564 193
Autres créances	323 516		323 516	308 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 445 838	17 216	2 428 622	1 872 210
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 678 993		4 678 993	4 564 947
Charges constatées d'avance	137 612		137 612	34 940
TOTAL disponibilités et divers :	4 816 605		4 816 605	4 599 887
ACTIF CIRCULANT	7 262 443	17 216	7 245 227	6 472 097
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	38 049 875	21 652 382	16 397 493	15 574 849

Bilan Passif

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/02/25

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 144 606	5 144 606	5 144 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	327 634	327 634
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	365 863	312 197
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 636 948	4 744 842
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	922 371	1 073 318
TOTAL situation nette :	12 397 423	11 602 599
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	746 922	882 449
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	85 227	74 423
CAPITAUX PROPRES	13 229 573	12 559 471
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	911 428	1 384 598
Emprunts et dettes financières divers	5 989	197 716
TOTAL dettes financières :	917 418	1 582 314
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 105 547	604 427
Dettes fiscales et sociales	1 144 485	828 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	470	
TOTAL dettes diverses :	2 250 503	1 433 064
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
DETTE	3 167 920	3 015 378
TOTAL GÉNÉRAL	16 397 493	15 574 849

Compte de Resultat (Première Partie)

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/02/25

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 177 139		11 177 139	10 261 598
Chiffres d'affaires nets	11 177 139		11 177 139	10 261 598
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			102 555	283 811
Autres produits			13	44
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 281 206	10 545 452
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			5 292 423	4 867 129
TOTAL charges externes :			5 292 423	4 867 129
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			94 266	111 320
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 315 600	2 245 249
Charges sociales			966 405	912 716
TOTAL charges de personnel :			3 282 005	3 157 965
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 541 694	1 428 142
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			13 082	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			1 554 776	1 428 142
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			9 461	13
CHARGES D'EXPLOITATION			10 232 930	9 564 569
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 048 276	980 884

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 10/02/25

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 048 276	980 884
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		52 275
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	151	27
Autres intérêts et produits assimilés	104 285	75 718
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	104 436	128 020
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	34 000	58 000
Intérêts et charges assimilées	21 546	25 411
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	55 546	83 411
RÉSULTAT FINANCIER	48 890	44 608
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 097 166	1 025 492
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	197 423	23 962
Produits exceptionnels sur opérations en capital	138 745	408 281
Reprises sur provisions et transferts de charges		33 582
	336 168	465 824
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 324	20 260
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	140 478	59 926
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 804	
	203 606	80 186
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	132 562	385 638
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	307 357	337 812
TOTAL DES PRODUITS	11 721 811	11 139 296
TOTAL DES CHARGES	10 799 440	10 065 978
BÉNÉFICE OU PERTE	922 371	1 073 318

ANNEXES

Règles et méthodes comptables :

Les comptes sociaux ont été établis en accord avec les dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC par arrêté du 26 décembre 2016, relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux principes de base :

- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus.

L'évaluation est conforme au règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue. Conformément à l'application de l'article du règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004, les durées d'amortissement sont :

- Immobilisations incorporelles	1 à 3 ans
- Bâtiment en usufruit	30 ans
- Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui	10 ans
- Matériel Industriel	1 à 20 ans
- Agencement Installation	1 à 10 ans
- Outillage	1 à 5 ans
- Matériel de Transport	1 à 8 ans
- Matériel de Bureau et Informatique	1 à 3 ans
- Mobilier	10 ans

Par exception, l'amortissement des installations complexes spécialisées sur sol d'autrui sera limitée à la durée restante à l'expiration de la convention d'occupation temporaire n°2308 dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Lors de l'application du règlement sur les actifs, nous avons retenu comme hypothèse de déduire une valeur résiduelle de 10 % de la valeur brute des chariots pour le calcul de l'amortissement de ces immobilisations.

Participations, Autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée soit en fonction des capitaux propres, soit sur la base de la valeur d'utilité estimée par des prévisions raisonnables d'exploitation.

Les titres immobilisés correspondent à des placements financiers rémunérés au taux contractuel.

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur d'inventaire en fonction du cours à la clôture de l'exercice, et des conditions contractuelles de chaque obligation.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La méthode retenue pour la détermination des plus ou moins values est celle du Premier Entré Premier Sorti.

.../...

Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées conformément à l'application du règlement sur les passifs.
(CRC 2006-06 du 7 décembre 2000)

Provisions réglementées :

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculée suivant le mode linéaire.
La contrepartie des provision réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Subventions d'investissements :

La société a opté pour l'étalement des subventions en fonction de la durée d'amortissement des investissements subventionnés.

Identité de la société mère consolidante :

HAROPA PORT - Etablissement Public de l'Etat - 2, quai de Grenelle 75732 Paris cedex 15.

Composition du capital social :

ACTIONNAIRES	NOMBRE DE PARTS	%
Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine	10 959	48,72
Sogestran Logistics	3 548	15,77
Maison Paul Perrigault	3 547	15,77
Naviland Cargo	2 749	12,22
Chambre de commerce et d'industrie de Paris	1 000	4,45
Grand Port Maritime de Dunkerque	687	3,05
Monsieur Juan Manuel SUAREZ	5	0,02
TOTAL	22 495	100,00

ACTIONS OU PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions ou part sociales au début de l'exercice	22 495	228,70 €
Actions ou part sociales émises au cours de l'exercice		
Actions ou part sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou part sociales à la fin de l'exercice	22 495	228,70 €

Le capital s'élève à 5 144 606.50 euros.

Informations complémentaires liées à l'exercice :

L'exercice clos au 31/12/2024 présente un montant total du bilan de 16 397 043 euros et dégage un résultat de 922 371 euros.

Affectation du résultat 2023 :

Conformément à l'assemblée générale du 29 mai 2024, le résultat net comptable de l'exercice 2023, bénéfice de 1 073 318.38 € (euros), a été affecté de la manière suivante :

- à la réserve légale: 53 665.92 euros
- aux autres réserves: 892 105.81 euros
- dividendes: 127 546.65 euros

Evènements significatifs :

- Engagement des travaux de rénovation des trois portiques dont la fin est prévue sur le 1er trimestre 2025.
- Sinistre d'un chariot lourd le 06 septembre 2024 qui a basculé sur le côté. (dommages matériels exclusivement dont le montant des dommages s'élève à 388 125.25 €). Il a été décidé de sa mise au rebut. Le dédommagement versé par AXA s'élève à 190 221.72 € HT.
- Réception du chariot Konecranes (N°100000998724) en avril 2024, objet d'une commande en 2022.
- Acquisition d'un chariot Kalmar (B11400451) auprès de la société Terminaux de Seine pour 154,500€ en décembre 2024 afin de remplacer le chariot accidenté.
- Signature d'un accord d'entreprise en décembre 2024 avec le personnel pour permettre le travail de nuit. L'accord entre en vigueur au 1er janvier 2025.
- Remboursement des comptes courants de l'ensemble des associés sur décision du Conseil d'Administration du 1 décembre 2024 pour un montant total de 198 101.23 €, dont 8 796.17 € au titre des intérêts 2024. (Virements effectués le 15/01/2025)

Indemnités de fin de carrière :

Le montant de l'indemnité pour le départ en retraite pour l'ensemble des salariés s'élève à 122 250 euros.

Immobilisations

PARIS TERMINAL S.A.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement	5 429		
Autres immobilisations incorporelles	978 230		451 908
	983 658		451 908
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	25 116 284		2 142 931
Installations générales, agencements et divers	262 707		14 277
Matériel de transport	330 252		113 175
Matériel de bureau, informatique et mobilier	729 287		35 261
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	525 021		772 638
	26 963 552		3 078 282
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 140 000		
Autres titres immobilisés	490 835		
Prêts et autres immobilisations financières	9 512		5 000
	1 640 347		5 000
TOTAL GÉNÉRAL	29 587 557		3 535 190

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et développ.			5 429	
Autres immobilisations incorporelles		91 433	834 368	
		91 433	839 796	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		382 460	26 876 755	
Inst. générales, agencements et divers		6 689	270 295	
Matériel de transport		22 570	420 857	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		27 072	737 476	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	1 297 659			
	1 297 659	438 792	28 305 383	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 140 000	
Autres titres immobilisés			490 835	
Prêts et autres immo. financières		3 095	11 418	
		3 095	1 642 253	
TOTAL GÉNÉRAL	1 297 659	533 319	30 787 432	

Amortissements

PARIS TERMINAL S.A.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et développ.	5 429			5 429
Autres immobilisations incorporelles	727 458	21 376	91 433	657 401
	732 886	21 376	91 433	662 830
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	18 431 433	1 411 072	300 138	19 542 367
Inst. générales, agencements et divers	149 633	19 286	6 689	162 230
Matériel de transport	250 745	35 021		285 766
Mat. de bureau, informatique et mobil.	622 108	54 938	27 072	649 973
Emballages récupérables et divers				
	19 453 919	1 520 317	333 900	20 640 336
TOTAL GÉNÉRAL	20 186 805	1 541 694	425 333	21 303 166

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	21 376		
	21 376		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 411 072		
Installations générales, agencements et divers	19 286		
Matériel de transport	35 021		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 938		
Emballages récupérables et divers			
	1 520 317		
TOTAL GÉNÉRAL	1 541 694		

Etats des échéances, créances et dettes

PARIS TERMINAL S.A.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	9 918		9 918
Autres immobilisations financières	1 500		1 500
	11 418		11 418
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	19 802		19 802
Autres créances clients	2 102 519	2 102 519	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	29 443	29 443	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	188 707	188 707	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	102 615	102 615	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 107	2 107	
	2 445 694	2 425 891	19 802
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	137 612	137 612	
TOTAL GÉNÉRAL	2 594 724	2 563 503	31 220

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	911 428		911 428	
Emprunts et dettes financières divers	5 989		5 989	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 105 547	1 105 547		
Personnel et comptes rattachés	579 282	579 282		
Sécurité sociale et autres organismes	308 861	308 861		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	24	24		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	58 216	58 216		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	198 101	198 101		
Autres dettes	470	470		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	3 167 920	2 250 503	917 418	

Provisions inscrites au bilan

PARIS TERMINAL S.A.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	74 423	10 804		85 227
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	74 423	10 804		85 227

Provsions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour grosses réparations Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	240 000 58 000 13 585	34 000 13 082	9 452	240 000 92 000 17 216
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	311 585	47 082	9 452	349 216

TOTAL GÉNÉRAL	386 009	57 886	9 452	434 443
----------------------	----------------	---------------	--------------	----------------

Produits à recevoir

PARIS TERMINAL S.A.

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	8 533 (899) 102 615
TOTAL	110 248

Charges à payer

Période du 01/01/24 au 31/12/24

PARIS TERMINAL S.A.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(582)
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 420
Dettes fiscales et sociales	751 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	943 309

Charges et produits constatés d'avance

PARIS TERMINAL S.A.

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	137 612	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	137 612	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Période du 01/01/24 au 31/12/24

PARIS TERMINAL S.A.

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 097 166	272 695
Résultat exceptionnel (hors participation)	132 562	32 948
Résultat comptable (hors participation et impôt sur les sociétés)	1 229 728	305 642

Ventilation du chiffre d'affaire net

Période du 01/01/24 au 31/12/24

PARIS TERMINAL S.A.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
LOCATION	50 361
ACTIVITE MAGASIN	
ACTIVITE CONTENEURS	10 600 463
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	
AUTRES PRESTATIONS	526 315
TOTAL	11 177 139

Détail des transferts de charges

PARIS TERMINAL S.A.

NATURE	Montant
Remboursements d'assurances (sinistres)	215 524
LRT SAS - Refacturation assurances et frais divers 2024	34 770
TDS SAS - Refacturation assurances et frais divers 2024	33 031
TOTAL	283 325

Détails des produits et charges exceptionnels

PARIS TERMINAL S.A.

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits de gestion 2024 (Dédommagement assurance - accident chariots en leasin	190 243	771000
Quotes-parts de subventions d'investissements 2024	135 527	777000
Remboursements et trop perçus - exercices antérieurs	7 180	772000
Autres produits exceptionnels	3 219	775000
TOTAL	336 168	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Abandon d'actifs (Projet d'ERP Interman non viable)	140 478	675000
Charges sur exercices antérieurs	51 470	672000
Dotation amortissements dérogatoires (valeur résiduelle chariots)	10 804	687250
Autres charges exceptionnelles	854	671800
TOTAL	203 606	

Engagements financiers

PARIS TERMINAL S.A.

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	61 000
Lauterbourg Rhine Terminal SAS	61 000
TOTAL	61 000

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

Dettes garanties par des sûretés réelles

Période du 01/01/24 au 31/12/24

PARIS TERMINAL S.A.

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	912 010
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	912 010

Effectif moyen

PARIS TERMINAL S.A.

EFFECTIFS MOYENS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	7	
Ouvriers	19	
TOTAL	39	

Liste des filiales et participations

Période du 01/01/24 au 31/12/24

PARIS TERMINAL S.A.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Montant des avals et cautions données
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
TERMINAUX DE SEINE S.A.S. (résultat audité)	2 464 516	60	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
LAUTERBOURG RHINE TERMINAL (résultat audité)	193 777	40	61 000

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Chiffre d'affaire du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
TERMINAUX DE SEINE S.A.S. (résultat audité)	900 000	900 000	1 848 420	157 750
2. participations (10 à 50% du capital détenu)				
LAUTERBOURG RHINE TERMINAL (résultat audité)	240 000	0	677 872	(103 782)

PARIS TERMINAL SA
S.A. au capital de € 5 144 606,50
Siège social : Route du bassin n°1
92631 – GENNEVILLIERS
R.C.S. NANTERRE B 409 911 674

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huitième jour de mars, à quatorze heures trente.

Les actionnaires de la société Paris Terminal SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 14 mars 2025.

Sont présents :

- Paris Terminal SA, PTSA, par Monsieur Juan Manuel SUAREZ,
- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Benoît ROCHET,
- Sogestran Logistics, représenté par Monsieur Pierre COSSART

Sont présents en visioconférence :

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Antoine BERBAIN,
- La Maison Paul Perrigault représentée par Monsieur Paul SAX,

Absents :

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Florian WEYER. - excusé
Pouvoir à Benoît ROCHET
- La société Naviland Cargo représentée par Madame Bénédicte COLIN- excusée.
Pouvoir à Pierre COSSART
- Le Grand Port Maritime de Dunkerque représenté par Monsieur Maurice GEORGES- excusé.
Pouvoir à Antoine BERBAIN
- La Chambre de Commerce & d'Industrie de Paris représenté par Monsieur Jean BOUZID. - excusé.

Invités présents

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine - Monsieur Jean PLATEAU – Directeur Agence de Gennevilliers
- Paris Terminal SA – Geoffrey CAILLOT – Directeur Administratif et financier

Invités excusés :

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine – David DAJCZMAN
- Monsieur Jean François DALAISE, Président d'Honneur de Paris Terminal SA.

Monsieur Yvan CORBIC, Commissaire aux Comptes de la société, convoqué, assiste à l'assemblée générale ordinaire.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Juan Manuel SUAREZ préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée souhaite la bienvenue à Benoît ROCHET.

M. Benoît ROCHET et Pierre COSSART sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée, sans conflit d'intérêt, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

Ordre du jour :

- a. Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et lecture du rapport de gestion.
- b. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- c. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce.
- d. Approbation desdits rapports.
- e. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 ainsi que des conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce.
- f. Affectation du résultat de l'exercice.
- g. Pouvoirs en vue des formalités.

La parole est donnée au Commissaire aux comptes.

Le cabinet est intervenu mi-janvier pour auditer les comptes de Paris Terminal. Le rapport annuel présenté et arrêté au conseil d'administration du 13 février 2025 est certifié sans réserve ni observations et présente une image fidèle de la société.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 des rapports du Commissaire aux Comptes, aucune observation n'étant émise à la suite de ces communications, le Président passe au vote des résolutions.

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice de 922 371,26 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve dans les conditions du dernier alinéa de l'article L 225-40 du code de commerce, les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat net comptable positif de l'exercice 2024 qui s'élève à 922 371.26€ de la manière suivante :

- A la réserve légale : 46 118.56 euros
- Aux autres réserves : 766 701.70 euros
- En dividendes : 109 551.00 euros

Les dividendes de l'exercice 2024 feront l'objet d'un versement global ou pas de 109 551.00 € en juin 2025. Ceux-ci seront distribués à hauteur de 12.5% (Décision du conseil d'administration du 13 février 2025).

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES AG PTSA

1. Actionnariat de Paris Terminal

Pierre COSSART annonce la cession des parts de NAVILAND à SOGESTRAN, motivée par leur souhait de réorienter leurs investissements et leurs participations terminalistiques vers le secteur ferroviaire, jugé plus stratégique pour leur développement. SOGESTRAN, de son côté, souhaite renforcer sa participation au capital de Paris Terminal, ce qui s'inscrit parfaitement dans sa stratégie en tant que transporteur et organisateur de transport fluvial, notamment sur l'Axe Seine, qui fait partie intégrante de l'identité de la maison familiale Havraise de SOGESTRAN. Un accord a été validé par les instances respectives de NAVILAND et SOGESTRAN, et une transaction réalisée au mois d'avril 2025.

La participation de SOGESTRAN passe à 27,99% de l'actionnariat de Paris Terminal.

Antoine BERBAIN félicite le groupe SOGESTRAN de leur réinvestissement à Paris Terminal à quelques années de la fin de la convention d'occupation temporaire qui lie PTSA au port jusqu'en 2029. Une volonté de pérennisation et d'investissement porté par SOGESTRAN et dont il félicite ce dynamisme dans cette perspective-là.

Un point important que souligne Pierre COSSART : une acquisition à 4 ans de l'échéance annoncée est un pari sur l'avenir et une volonté de s'inscrire dans du long terme et de se projeter à l'après 2029.

Le Président souligne l'importance essentielle de la volonté des administrateurs fondamentaux d'agir en tant qu'investisseurs plutôt qu'en simples capitalistes. Cette initiative est positive pour la pérennité et la protection des intérêts partagés de Paris Terminal.

2. Lauterbourg Rhine Terminal

Le Président informe que malgré les efforts de l'ensemble des partenaires de Lauterbourg Rhine Terminal, le processus exercé pour la continuité de la société LRT n'a pas abouti.

Antoine BERBAIN résume la fin d'une tentative de diversification géographique de Paris Terminal sur le Rhin souhaité par Jean François DALAISE et validé par le conseil.

Benoît ROCHET sollicite un bilan qualitatif et financier de LRT. Le Président indique qu'un bilan économique est en cours d'évaluation pour déterminer la perte, ainsi que des négociations pour la reprise du personnel, de l'équipement et des contrats d'entretien. Geoffrey CAILLOT précise que le montant estimé pour la société LRT est de -750 000 €, tant dis que pour Paris Terminal, il est de -150 000 € à -200 000€ net d'ici fin mars 2025.

Le Président précise que les conditions de marché différentes et imprévisibles, des projets non concrétisés et en attente, ainsi qu'une économie allemande fragilisée, et *in fine*, des équipements non opérationnels de la concession, tels que le portique à colis lourd, n'ont pas permis le développement de LRT. Il s'agit d'un apprentissage significatif et la conclusion d'une histoire qui se termine de manière brutale sur la forme, mais qui, sur le fond, n'a pas remis en cause la gestion de LRT, car le PAS a retenu le motif sans suite pour des conditions extérieures économiques. Il ne s'agit pas d'un retrait définitif, et la question demeure ouverte pour un nouveau positionnement dans le futur si les conditions nécessaires, un poste à colis lourd fonctionnel et la mise en place d'un industriel, le permettent.

Pierre COSSART souligne l'intérêt stratégique persistant pour le Rhin français pour SOGESTRAN.

L'objectif est donc de préserver une relation de partenariat avec le PAS. Néanmoins, le Président doit s'assurer de protéger la position de Paris Terminal, car l'impact économique est non négligeable.

Il est essentiel que le PAS prenne conscience de la situation et accompagne de manière constructive les modalités de sortie de LRT, étant donné que le préavis de onze jours ouvrables est à la fois court et déraisonnable.

Le Président conclut en affirmant qu'il est nécessaire de gérer ce préjudice financier de manière réfléchie pour les projets futurs. L'ambition de Paris Terminal est de consolider sa présence sur l'axe Seine au-delà de 2029 et d'exporter son savoir-faire multimodal en France et en Europe.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président de l'A.G.O.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

M. Juan Manuel SUAREZ

Juan-Manuel SUAREZ

✓ Certified by  signatix

Benoît ROCHET

Benoît ROCHET

✓ Certified by  signatix

Pierre COSSART

Pierre COSSART

✓ Certified by  signatix

Mme Nathalie MANGIN

